ID: 091-219104791-20230303-DEC\_2023\_038-AU



## **DÉCISION DU MAIRE**

**Enfance Ecoles Entretien MRY** Décision n° DEC 2023 038

Objet: Avenant à la convention d'accès à Mon Compte Partenaire

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

## **DÉCIDE**

Article 1 : Un avenant à la convention n°2017-157 du 08/09/2017 d'accès à Mon Compte Partenaire est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Evry,

Article 2 : Cet avenant a pour but de modifier les missions d'accès et d'adhésion au service « CDAP » de la Ville de Paray-Vieille-Poste.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,